

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

ublié le

ID: 091-219102860-20230412-ARR\_2023\_121-AR

#### DEPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

### Arrêté du Maire

#### ARR-2023-121 en date du 12 avril 2023

## PORTANT ABROGATION DE SIGNATURE A ZNATY LÉA, DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE DE GRIGNY

# Le Maire de la Ville de Grigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122.19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sa signature aux Responsables de Services,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mai 2020,

Vu l'arrête numéro ARR-2020-0113 en date du 29 mai 2020, donnant délégation de signature à ZNATY Léa,

Considérant que Madame ZNATY Léa a changé de fonction au sein de la ville de Grigny,

#### ARRETE,

Article 1: Abroge l'arrêté numéro ARR-2020-0113 en date du 29 mai 2020.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- L'intéressée

Dit que le présent arrêté prendra effet dès sa date de notification à l'intéressée

Publié le :

2 8 JUIN 2023

Le Maire,

Philippe RIC

Notification

Date: 10/05/23

Signature de l'agent :